

Direction des services départementaux de l'éducation nationale de la Corrèze

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Tulle, le 25/01/2023

FONDS POUR LE DÉVELOPPEMENT DE LA VIE ASSOCIATIVE (FDVA) LANCEMENT DE LA CAMPAGNE 2023

L'État met en œuvre une politique destinée à soutenir le fonctionnement des associations de tous les secteurs et à accompagner leur projet grâce au « Fonds de Développement de la Vie Associative ».

Ce fonds est ouvert à toutes les associations régulièrement déclarées dont le siège social se trouve en Corrèze, et qui répondent aux conditions du tronc commun d'agrément (transparence financière, gouvernance démocratique, objet d'intérêt général) et du contrat d'engagement républicain.

Les orientations de ce fonds sont proposées par le collège départemental s'étant réuni le 23 janvier 2023. Cette année, la priorité sera donnée aux associations accueillant deux salariés au plus, présentes sur les zones de revitalisation rurale ou politique de la ville, disposant d'un projet associatif, notamment articulé autour de la transition numérique, du développement durable ou permettant de répondre à de nouveaux besoins.

Les dossiers sont à déposer uniquement par téléprocédure dématérialisée « compte asso » du 25 janvier au 28 février 2023 inclus.

Toutes les informations relatives à la campagne 2023 du FDVA sont consultables sur les sites de la préfecture et de la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale de la Corrèze.

Pour tout renseignement : Service Départemental Jeunesse Engagement et Sports (SDJES) 05 87 01 21 11 sdjes19.fdva@ac-limoges.fr

Cabinet du préfet
Bureau de la communication interministérielle







